

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2022

Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 21

Membres présents :

M./Mme ESCHLIMANN Michèle, HARTMANN Jean-Philippe, PETER Nathalie, FENDRICH Serge, WALTER Céline, BENFORD Céline, HALTER Cédric, KRIEGER Marius, SCHORP Eric, COMMENNE Marie-Angèle, GERARD Alain, SOHN Philippe, HEITZ Emmanuelle, WOEHREL Stéphane, BERTOLOTTI Mérédith, BOCH Barbara, DUSSENNE André, LENTZ Denise, FILEZ Jean-Christophe, BLANCHARD Catherine, SCHEFFKNECHT Marie.

Membres absents ayant donné délégation :

M. HELLBURG Didier à M. FENDRICH Serge
Mme REINBOLD Audrey à Mme BERTOLOTTI Mérédith
Mme MOUTON-DUMONTET Céline à M. SCHORP Eric
M. ENETTE Etienne à Mme SCHEFFKNECHT Marie

Membres excusés :

M. ZUCCALA Dimitri
Mme HOLLIER Sylvie
Mme FEHRENBACH Laure
M. PELISSIER François

Mme le Maire ouvre la séance à 19 heures, salue les membres présents et nomme les absents ayant donné délégation de pouvoir.

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, Mme ROTH Mireille, Directrice des Finances et des Ressources Humaines, est désignée comme secrétaire de séance de la présente réunion.

N° 105/2022

BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé de Mme le Maire et les explications fournies,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ANNULE sa délibération n° 93/2022 qui comporte un tableau erroné et **VOTE** la décision modificative ci-jointe.

Aucun des membres ne demandant la parole, Mme le Maire lève la séance.

Le présent document est certifié publié sur le site internet de la commune conformément aux exigences de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance

Mireille ROTH



LE MAIRE,

Michèle ESCHLIMANN



NUMERO D'ORDRE DES DELIBERATIONS PRISES

n° 105/2022 Budget communal – Décision modificative

Décision modificative 3/2022

	Opération	Article	Fonction	Chapitre	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT					-149 670,00	-149 670,00
Club house foot	808	21318	414	21	-25 000,00	
Maison du camping	756	2132	71	21	-6 000,00	
Presbytère catholique	831	21318	020	21	-6 000,00	
Menuiseries extérieures mairie	813	21311	020	21	-30 000,00	
Logement René Hug	786	2132	61	21	-25 000,00	
Fonds de concours	767	2041512	822	20	-47 000,00	
Arbres de naissances	000704	2121	823	21	3 100,00	
Sonorisation école Paul Fort	847	21312	20	21	12 000,00	
Videosurveillance	719	2188	020	21	20 000,00	
Aménagement extérieur groupe scolaire Cour du Château	819	2128	213	21	-50 770,00	
Ligne de vie Hotel de Ville	848	2188	020	21	5 000,00	
Virement de la section de fonctionnement	OPFI	021	01	021		-149 670,00
FONCTIONNEMENT					29 130,00	29 130,00
Entretien de terrains		61521	823	011	16 000,00	
Entretien de voiries		615231	820	011	10 000,00	
Entretien de réseaux		615232	821	011	15 000,00	
Etudes et recherches		617	020	011	22 000,00	
Diverses rémunérations d'intermédiaires		6228	61	011	10 000,00	
Autres services extérieurs		6288	020	011	6 000,00	
Cotisations CNFPT et centre de gestion		6336	020	012	2 000,00	
Rémunérations non titulaires		64131	020	011	30 000,00	
Cotisations URSSAF		6451	020	011	6 000,00	
Cotisations caisse de retraite		6453	020	011	48 000,00	
Cotisations ASSEDIC		6454	020	011	4 000,00	
Provisions pour dépréciation des actifs circulants		6817	020	68	9 800,00	
Subventions d'autres organismes		7478	020	74		3 780,00
Subvention CEA		7473	61	74		12 000,00
Subvention CEA		7473	61	74		3 350,00
Produits exceptionnels divers		7788	020	74		10 000,00
Virement à la section d'investissement		023	01	023	-149 670,00	